

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES DU CAR PODIUM REGION CENTRE DESTINE AUX ORGANISATEURS

EMPLACEMENT

La surface au sol nécessaire à l'installation du car podium doit avoir les dimensions suivantes :

- *Longueur* : **25 mètres** - *Largeur* : **12 mètres** - *Hauteur* disponible sur la surface **5 mètres**

Cette surface doit être plate et sans déclivité. Elle doit être absente de tout obstacle au sol ou en hauteur risquant de gêner les manœuvres de mise en place et d'ouverture du car podium.

Les voies d'accès de cet emplacement doivent être adaptées aux dimensions du véhicule et entièrement stabilisées pour un véhicule de 40 tonnes.

Le Barrièrage total du car podium est obligatoire : 80 mètres linéaires de barrières de sécurité type VAUBAN

ELECTRICITE - SON

L'alimentation électrique doit être effectuée par un coffret individuel avec protections réglementaires. La totalité de la consommation et de l'installation reste à la charge de l'organisateur.

Puissance demandée :40 Kw – 380 volts triphasés plus neutre plus terre avec 30 ampères minimum par phase en configuration non spectacle et 60 Ampères en configuration spectacle . Cette alimentation doit être **Obligatoire Et RESERVEE EXCLUSIVEMENT AU CAR PODIUM.**

Le raccordement se fait par fils nus épanouis directement dans l'armoire. Celle-ci devant se trouver vers l'avant de la semi-remorque à une distance inférieure a 10 mètres par rapport a la face arrière du car podium. Ou par des prises P 17 Socles (32 ou 60 ampères)

L'alimentation électrique pour le car podium doit être impérativement en service dès l'arrivée du car sur le lieu de la manifestation, ainsi que la présence d'un responsable qui procédera aux branchements électriques, le personnel du car n'étant pas habilité à effectuer ce raccordement.

Le non respect du branchement électrique comme désignée ci dessus entraînera l'annulation de la mise en service du car podium.

Seul le régisseur du car podium est habilité à déterminer le matériel à mettre en place pour le bon déroulement de la manifestation.

Après le raccordement électrique du car podium, l'alimentation ne pourra être supprimée, même temporairement, sans l'autorisation explicite du responsable du car podium Région Centre.

Dans l'hypothèse d'une extension de son par un sonorisateur extérieur et privé, avec raccordement sur le car podium, il est demandé à l'organisateur de faire une demande préalable auprès du régisseur et du Conseil Régional du centre. Il en est de même pour l'extension de la scène et l'adjonction d'éclairages.

Le Conseil Régional décline toute responsabilité en cas d'accident ou incident résultant de la mise en œuvre de ces installations supplémentaires.

Les groupes instrumentaux, devant se produire sur la scène du car podium, devront fournir 2 semaines avant la manifestation, une fiche technique au Conseil Régional du Centre - Direction de la Communication -, pour transmission au régisseur

Les régisseurs son accompagnant certains groupes auront la possibilité d'apporter leur aide au technicien du car podium pour la balance et l'installation du back line.

INSTALLATION / MONTAGE / DEMONTAGE

Il sera demandé aux organisateurs de la manifestation, la présence impérative d'une personne affectée au car podium afin d'être l'interlocuteur direct du personnel du podium et d'assurer une aide au montage et démontage.

ANIMATION / PRESENTATION SPECTACLE

Pendant les spectacles et l'animation, toutes les personnes non accréditées, n'ayant pas d'autorisation d'accès sont formellement interdites dans le car podium et en régie.

Le salon VI.P à l'arrière du car podium est réservé aux personnalités, aux élus et au personnel du car podium et ne pourra en aucun cas servir aux artistes. Les organisateurs devront prévoir des loges pour recevoir leurs artistes.

PUBLICITE / MEDIAS

Pour toute intervention d'une radio locale ou périphérique sur le car podium, celle-ci devra présenter une accréditation de la direction de la Communication du Conseil Régional

Pour tout interview d'artistes sur le car podium, les journalistes ou reporters se devront de présenter, outre l'accréditation précitée, une carte de presse officielle. Il en sera de même pour les photographes.

Toute publicité (autocollants, banderoles diverses, affiches) est interdite sur le car podium.

L'organisation bénéficiaire du car podium et de son animation veillera à ce que la présence de la Région Centre figure dans toutes les publicités (affiches, programmes, supports publicitaires) concernant la manifestation (Charte du logo disponible sur le site www.region-centre.fr)

SECURITE / INTEMPERIES

En cas d'intempéries importantes, ou pour des raisons de sécurité, seul le responsable du car podium en concertation avec le ou la Président(e) de l'organisation, peut prendre l'initiative d'interrompre ou d'annuler le spectacle se déroulant sur la scène.

Dans le cas d'un désaccord des deux parties sur cette prise de décision seul le Régisseur du car podium pourra trancher sur la marche à suivre

L'organisation s'engage à fournir du personnel immédiatement ; à la demande du responsable du car podium, pour un démontage imprévu ou la mise à l'abri éventuel du matériel de son et d'éclairage du car podium Région Centre.

JEUX / TOMBOLAS

L'animateur organisera sur chaque manifestation une ou plusieurs animations afin de promouvoir les actions de la Région Centre. Celles-ci seront définies lors de la mise en place de votre programme.

Toute demande pour tirage de tombola sur scène sera étudiée par le responsable du car podium.

CONTACTS

Pour tout problème administratif : Fanny COGNEE-MARAST / 02.38.70.30.53

Pour tout problème technique et animation : Bruno POIDEVIN / 06.89.03.57.10

Après acceptation administrative de la Région Centre concernant la présence du car podium, une réunion sera organisée en présence du comité d'organisation et du régisseur du podium afin de déterminer ensemble la disposition du car ainsi que les horaires de la manifestation et du programme.

A l'issue de cette réunion, l'organisateur adressera à la direction de la Communication, un récapitulatif des différents points retenus.

Le non respect de ce cahier des charges entraînera l'annulation de la présence du car podium de la Région Centre.

Ce cahier des charges est à retourner, un mois avant la manifestation, au Conseil Régional – Direction de la Communication, signé par l'organisateur

Lu et approuvé, le.....

L'organisateur